

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 23-01-2020

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jacques L'HUILLIER.

Absent(s) excusé(s) : Jean-François BOUVAT (pouvoir donné à Marcel ALGOUD)

Absent(s) non excusé(s) : Christine COTTIN

A été nommé secrétaire de séance : Yves BAUDRIER

Approbation du procès-verbal du 05-12-2019

Approuvé à l'unanimité.

Date du prochain conseil municipal : Jeudi 13 février à 18H00

Rajout à l'ordre du jour : Motion de soutien au SIEAV pour le renouvellement du captage de Combe Male.

Approuvé à l'unanimité

Relais de radiotéléphonie plateau de Beure

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que SFR a cédé à la Société Hivory Sas son parc d'infrastructures passives d'antennes de réseau mobile, baux et conventions d'occupations attachés. La commune ayant conclu avec SFR un contrat de bail concernant l'installation d'un relais de radiotéléphonie au Col de Rousset parcelle E479 pour une surface d'environ 100 m², ce contrat a donc été transféré à la société Hivory Sas. Il est donc proposé de reconduire ce partenariat en signant un nouveau bail dans les conditions suivantes :

- ✓ Convention conclue pour une durée de 12 ans reconduite tacitement par périodes successives de 6 années.
- ✓ Loyer annuel fixé à 2628 € pour la première année avec augmentation de 2%/an pour les années suivantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec la société Hivory Sas dans les conditions citées ci-dessus.

SDED travaux de rénovation des lampadaires

D'ici le printemps 2020 la totalité des lampadaires du village, des hameaux et de la station du Col de Rousset auront été rénovés afin de d'atteindre les 3 objectifs que nous nous étions fixés :

- ✓ La réduction des consommations (en prenant par exemple la station du Col de Rousset une économie d'énergie d'environ 80% a été réalisée par rapport à l'ancienne installation)
- ✓ La pratique de l'extinction nocturne partielle est étendue à la totalité des lampadaires
- ✓ Ces rénovations correspondent intégralement à l'arrêté du 27/12/2018 réglementant l'éclairage public, la maîtrise de la pollution lumineuse et la protection de la biodiversité dans les parcs régionaux.

Notre commune sera la première à avoir mis en place toutes ces recommandations en cohérence avec le projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé porté par le PNRV.

Ce projet a été financé à 40% par le SDED.

Commission de sécurité pistes de ski du Col de Rousset

Considérant que le maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski, le Code Général des Collectivités Territoriales préconise par son article L.2212-2 la mise en place d'une commission de sécurité chargée de proposer au maire toutes mesures utiles pour assurer la sécurité notamment sur les pistes de ski de la commune.

A la demande du responsable de la station nommée par l'EPIC Stations de la Drôme, Monsieur accepte la mise en place de cette commission et propose d'en nommer les membres représentants de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, nomme comme membres de cette commission le Maire et un conseiller municipal.

Pour ce mandat les représentants seront Christophe MORINI et Marcel ALGOUD.

Frais de scolarité enfant Zack LIENHART-ROGER

Monsieur le maire rappelle que l'enfant Zack Lienhart-Roger a été scolarisé, à la demande de sa maman Mme Roger-Righetti, à l'école communale de St Laurent en Royans pour l'année scolaire 2018/2019.

Le maire informe qu'il a autorisé uniquement ce changement d'école pour convenance personnelle de Mme Roger-Righetti à condition de ne pas payer les frais de scolarité ou autres.

Il s'avère que l'enfant Zack Lienhart-Roger a bénéficié de tarifs minorés dus au quotient familial pour les services de la cantine scolaire et de la garderie.

Conformément aux pratiques des communes du Royans la commune de St Laurent en Royans a fixé des conditions de prise en charge des enfants domiciliés sur une autre commune qui intègrent leur école et titré à la commune du domicile.

Cette pratique liée au quotient familial pour les services extra scolaires n'existe pas sur les communes du Vercors.

En vertu du règlement en vigueur sur la commune de St Laurent en Royans, le montant des frais périscolaires pour cet enfant pour l'année scolaire 2018/2019 titré à l'encontre de notre commune s'élève à 607,70 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, dans un but d'équité par rapport aux enfants de la commune qui ne bénéficient pas de tarifs minorés liés au quotient familial pour ces services de garderie et de cantine décide d'émettre un titre de 607,70 € à Mme Roger-Righetti.

Réflexion sur les effectifs scolaires et éventuelles perspectives

Monsieur le Maire explique que les maires de Vassieux, de la Chapelle et de St Agnan ont eu une réunion la semaine dernière avec l'inspecteur de l'éducation nationale. En effet les effectifs comme partout dans le rural sont en baisse depuis plusieurs années et il se trouve que pour la rentrée 2020-2021 la moyenne des élèves sur l'ensemble de ces 3 écoles passerait à 16 élèves par classe pour 7 enseignants.

Un échange sur plusieurs scénarii pour le futur a eu lieu, sachant que tout le monde est d'accord pour éviter des fermetures d'écoles dans nos villages, comme le stipule la convention de ruralité, signée par les maires et le directeur des services de l'éducation nationale, valable encore une année.

Plusieurs solutions pourront se présenter dans les années à venir, un regroupement pédagogique intercommunal pourrait par exemple avoir lieu entre St Agnan et la Chapelle en Vercors et même avec la commune de Vassieux. Bien sûr les transports des élèves (pris en charge par la région), et l'organisation des repas seraient à étudier.

Le conseil municipal trouverait assez logique l'organisation d'un regroupement pédagogique intercommunal qui permettrait de garder l'intégrité de notre école, restera à discuter des différentes possibilités envisageables.

Information sur la suppression de la taxe d'habitation

Le Maire informe que cette taxe sera payée pour la dernière fois pour les résidences principales en 2019 pour environ 80% de la population et en 2022 pour les 20% des foyers les plus aisés. Il rappelle que la TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale continuera à être prélevée et versée aux communes.

L'état s'engage à verser une compensation intégrale et pérenne relative à la TH non perçue des résidences principales. La part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements La réforme de la fiscalité locale devrait être neutre pour les collectivités.

Contrat de Transition Ecologique

21 actions ont été retenues et seront financées par les divers acteurs de ce programme qui représente 3.500.000 € de travaux sur 3 ans.

La signature du CTE aura lieu le lundi 10/02 à 15h30 à la salle La Parenthèse à St Jean en Royans.

Un poste de chargé de mission a été créé par la CCRV pour 1 an renouvelable.

L'objectif du CTE est également de soutenir toutes les initiatives de porteurs de projets en faveur de la transition publics et privés.

La rénovation de l'éclairage public est une des actions inscrites au CTE tout comme le projet de microcentrale du Trou de l'Aygues.

Motion de soutien au SIEAV pour le renouvellement du captage de Combe Male

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient le projet du SIEAV de renouveler rapidement le captage de la source du Trou de l'Aygues par une prise directe dans la « marmite » souterraine.

Le captage et la conduite actuels, datant de 1932 et dont une partie est dangereusement exposée sous l'aplomb de la falaise, risquent à tout moment de provoquer une rupture d'approvisionnement de l'unique alimentation en eau potable de la partie sud de la commune.

Le conseil soutient également le projet de créer une microcentrale électrique permettant une production d'énergie renouvelable locale participant à la transition écologique du territoire.

Cette microcentrale ne turbinera pas l'eau potable mais le surplus n'alimentant pas le réservoir. L'électricité fournie sera vendue à ENEDIS et reprise par une ligne électrique.

Ce gros projet devrait s'étaler sur 3 années. En 2020 le percement permettant d'atteindre la « marmite », en 2021 le renouvellement de la conduite et en 2022 la création de la microcentrale.

Christophe MORINI précise que sur ce projet le SIEAV a été grandement aidé par la Société VercorSoleil bien que celle-ci ne pourra pas le porter.

Questions diverses

***Vétérinaires :**

Yves Baudrier indique qu'il a été alerté par Mme Cottin sur le fait que les éleveurs du plateau ont été informés que le vétérinaire de La Chapelle en Vercors ne se déplacerait plus pour les vêlages des bovins. 20 à 30 éleveurs se retrouvent dans l'embarra.

M. Yves Baudrier a contacté le PNRV sur cette difficulté.

*** Grange située devant le parking de la mairie**

Christophe MORINI informe l'assemblée que les propriétaires de cette grange seraient disposés à la vendre à la commune.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Séance terminée à 20h30.